



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

dossier traité par CD/SMUN – Idaff. 291859

Lausanne, le 16 août 2018

Résolution de M. Xavier Company du 14 novembre 2017 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation urgente : « Tridel : du pollueur-payeur à l'incinérateur-encaisseur ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 14 novembre 2017, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de M. Xavier Company et consorts, déposé le 31 octobre 2017, « Tridel : du pollueur-payeur à l'incinérateur-encaisseur ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité poursuive ses démarches auprès de Tridel SA pour qu'un audit soit réalisé afin de mettre en lumière les chaînes décisionnelles ayant conduit à des rémunérations exceptionnelles de membres du conseil d'administration, et souhaite qu'elle rende publics dans la mesure du possible les résultats de cet audit. ».

Réponse de la Municipalité

Conformément à la réponse à l'interpellation de M. Xavier Company et consorts, deux audits ont été mandatés pour vérifier la pertinence de rémunérations extraordinaires accordées à deux membres de la société Tridel S.A..

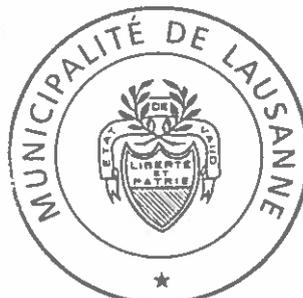
Le 18 avril 2018, la Municipalité a annoncé, par voie de communiqué de presse, avoir pris acte des conclusions des deux rapports, l'un réalisé par la société BDO et l'autre par le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL). Les résultats confirment les constats posés en 2017 par la Municipalité, permettent d'amener les clarifications nécessaires au sujet des rémunérations extraordinaires et ne révèlent pas d'autres manquements dans la gouvernance.

A l'issue de ces deux audits, la Municipalité a rendu public le rapport du CFL. Elle a décidé de plaider pour une gouvernance de Tridel S.A. conforme aux usages qui ont cours dans le secteur public.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter